

N/Réf : CC/SB 24/12 Objet : Avis AEP Parpaillon

Condamine

Dossier suivi par: Christian CHARBONNIER Tel: 06 72 19 02 96

Email: ccharbonnier@ahp.chambagri.fr

Secrétariat :

Sylvie BEC Tel: 04 92 30 92 93

Email: sbec@ahp.chambagri.fr

AGENCE REGIONALE DE SANTE Délégation départementale des AHP Service Santé – Environnement Rue Pasteur – CS 30229 04013 DIGNE LES BAINS Cedex

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 17 janvier 2024, vous sollicitez l'avis de la Chambre d'Agriculture sur le projet de mise en conformité des captages d'eau destinée à la consommation humaine du captage du Parpaillon sur la Commune de la Condamine Châtelard.

Après lecture du dossier de déclaration d'utilité publique, je vous transmets les remarques et l'avis de la Chambre d'Agriculture.

Concernant le périmètre de protection rapproché, nous constatons que le parcage des troupeaux est interdit. Le pâturage extensif des animaux est autorisé. Les parcelles concernées sont régulièrement pâturées lors des montées et descentes d'estive. Il sera nécessaire que la commune informe les éleveurs concernés et mette en place les équipements et compensations nécessaires au respect des prescriptions.

La Chambre d'Agriculture émet un avis favorable au dossier d'utilité publique du captage du Parpaillon.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président de la Chambre d'Agriculture des A.H.P.

Siège Social

66 boulevard Gassendi BP 117 04004 DIGNE LES BAINS Cedex Tél. : 04 92 30 57 57 Fax : 04 92 32 10 12 Email : accueil@ahp.chambagri.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public loi du 31/01/1924 Siret 180 400 020 00012 APE 9411Z

www.ahp.chambagri.fr